

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 15 avril 2025
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	22 + 7 pouvoirs	07 avril 2025	08 avril 2025

N° délibération	Objet
2025-066	Pacte culturel avec la DRAC et la Région Bretagne

Le 15 avril 2025 à 18 heures, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle des associations à Plouyé sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Anne ROLLAND, Jean-Yves BROUSTAL, Josiane GUINVARC'H

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Gérard TOSSER, Jacques THEPAUT, Marie-Brigitte BRETHES

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU, Eric GONIDEC

LOQUEFFRET : Alain HAMON

PLOUYE : Arnaud COZIEN, Grégory LE GUILLOU

SAINT-RIVOAL : Laurent RANNOU

SCRIGNAC : Georges MORVAN, André PAUL, Jean LE GAC

Pouvoirs : Hubert LE LANN à Eric PRIGENT, Brigitte COURBEZ à Anne ROLLAND, Barbara PERRON à Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT DANTEC à Josiane GUINVARC'H, Alexis MANAC'H à Marie-Noëlle JAFFRE, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Louis-Marie LE GUILLOU à Alain HAMON

Absent excusé : Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Grégory LE GUILLOU

Rapporteur : Anne ROLLAND

L'opportunité de mettre en place un pacte culturel avec la région Bretagne et la DRAC a été proposée à Monts d'Arrée Communauté. La démarche s'adresse aux EPCI volontaires.

Une réunion a eu lieu le 02 avril dernier avec les services de la région Bretagne et de la DRAC à ce sujet.

L'objectif du pacte culturel, signé pour quatre ans, est d'accompagner et de renforcer le réseau des acteurs culturels sur le territoire. La première année permet de réaliser un état des lieux, d'affiner les engagements des partenaires et leurs priorités partagées et de poser les conditions nécessaires à la mise en place des actions.

La coopération visée se base sur les spécificités de chaque territoire.

Des conventions de développement culturel territorial ont aussi été signées entre la Région, l'État et 6 EPCI de Bretagne à ce jour. Ces pactes visent à favoriser l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, la vitalité artistique des territoires et les initiatives citoyennes en la matière.

Le pacte culturel est développé en priorité pour les habitants en participant au renforcement des liens sociaux et intergénérationnels. Toutefois le développement culturel est également synonyme d'attractivité touristique.

Le pacte s'accompagne d'un soutien financier de la Région Bretagne notamment en matière d'ingénierie pour la coordination et le développement du projet culturel.

Il est sollicité l'avis du conseil communautaire sur l'opportunité et l'intérêt de signer un pacte culturel avec la Région Bretagne et la DRAC pour le territoire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire

- approuve le principe de mise en œuvre d'un pacte culturel sur le territoire avec la Région Bretagne et la DRAC
- autorise le président à continuer les démarches en ce sens.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,



Le secrétaire,

